Imprimer les directives

Ontario

Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs

Directives pour remplir la demande de permis pour une personne morale extraprovinciale en vertu de la *Loi sur les personnes morales extraprovinciales*

Avant de commencer

Félicitations d'avoir décidé de demander votre permis pour exercer vos activités Ontario!

Une société par actions constituée ou prorogée en vertu des lois d'une autorité législative à l'extérieur du Canada (« sociétés étrangères ») doit obtenir un permis en vertu de la *Loi sur les personnes morales extraprovinciales* si elle souhaite exercer des activités en Ontario.

Veuillez envisager de présenter votre demande en ligne sur le site https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario puisqu'il s'agit d'un processus rapide et convivial qui vous facilitera la tâche. Voici les avantages des demandes en ligne : réponse plus rapide, avis immédiat de la réception de votre demande, possibilité de payer par carte de débit ou de crédit et capacité de suivi de l'avancement de votre demande en ligne.

Si vous préférez remplir ce formulaire, vous devez le faire sur un ordinateur. Le formulaire est dynamique : il change en fonction de vos réponses aux questions. Vous pouvez sauvegarder le formulaire, mais vous ne pourrez l'imprimer qu'une fois tous les champs obligatoires remplis. Ces champs sont indiqués par un astérisque (*).

Pour obtenir des renseignements détaillés sur cette demande, veuillez lire l'avis applicable.

Renseignements requis

Avant de remplir ce formulaire, veuillez vous assurer d'avoir à portée de main l'information suivante.

1. Renseignements d'ordre administratif. Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics.
    - Coordonnées (nom, numéro de téléphone et adresse électronique).
    - Adresse électronique officielle de la personne morale.
2. Numéro matricule de l'Ontario (NMO), le cas échéant.
3. Date initiale de constitution ou de fusion.
4. Autorité législative responsable.
5. Attestation du statut juridique* délivré par le gouvernement de l'autorité législative responsable et signée par un fonctionnaire relevant de l'autorité législative qui est autorisé à le faire, indiquant ce qui suit :
    - Le nom de la société.
    - La date de constitution ou de fusion.
    - L'autorité législative à laquelle la société est assujettie.
    - La validité et l'existence juridique de la société sont prouvées.

    ***Remarque :** Si l'autorité législative responsable ne délivre pas d'attestation du statut juridique, la société doit obtenir une opinion juridique d'un avocat autorisé à exercer dans cette autorité législative. L'avis juridique doit énoncer les informations susmentionnées et être soumis avec la demande.
6. Rapport de recherche de nom NUANS axé sur l'Ontario. Conservez le rapport au siège social de la personne morale. Il vous sera demandé les éléments suivants :
    - Le numéro de référence du rapport NUANS.
    - Le nom de la société recherché.
    - La date du rapport.

 © Imprimeur du Roi pour l'Ontario, 2022

7. Le code d'activité principale du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Pour obtenir de plus amples renseignements sur le code SCIAN, consultez le lien SCIAN.
8. Adresse légale ou du siège social. Un simple numéro de case postale n'est pas acceptable.
9. Établissement principal en Ontario, le cas échéant. Un simple numéro de case postale n'est pas acceptable.
10. Directeur ou dirigeant principal en Ontario, le cas échéant.
11. Nomination d'un mandataire aux fins de signification/Nomination révisée d'un mandataire aux fins de signification. Vous devez télécharger le Formulaire numéro 5281 – Nomination d'un mandataire aux fins de signification/Nomination révisée d'un mandataire aux fins de signification en Ontario, le remplir, le faire signer, puis le poster avec la présente demande.
12. Déclarations obligatoires. Vous devez confirmer les déclarations obligatoires.
13. La date à laquelle la société a été autorisée à déposer la présente demande par une résolution.
14. Des frais de 330 $. Envoyez un chèque à l'ordre du ministre des Finances. Des frais de service s'appliquent pour tout chèque sans provision.

Numéros des sections

Remarque : La numérotation des sections du formulaire ne sert qu'à en faciliter la lecture. Elle ne correspond pas à la numérotation des statuts que vous recevrez si votre demande est acceptée.

Remplir le formulaire

Coordonnées

Veuillez saisir le nom complet, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne-ressource. Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics. Le Ministère communiquera avec cette personne pour toute question au sujet de la présente demande et les documents la concernant seront envoyés à son adresse électronique.

Renseignement sur la société

Indiquez votre réponse (Oui ou Non) à la question « La société a-t-elle déjà été titulaire d'un permis en Ontario? »

Si votre réponse est « Oui », veuillez fournir ce qui suit :

- la dénomination et le NMO, comme ils figurent dans les dossiers du Ministère.
- l'autorité législative responsable et la date de constitution ou de fusion comme ils figurent sur votre attestation du statut juridique.

Si votre réponse est « Non », veuillez fournir l'autorité législative responsable et la date de constitution ou de fusion comme ils figurent sur votre attestation du statut juridique.

Attestation du statut juridique

Veuillez joindre une attestation du statut juridique avec votre demande.

Dénomination de la société

Une société étrangère qui fait une demande de permis extraprovincial doit utiliser la dénomination de personne morale indiquée sur l'attestation du statut juridique de son autorité législative responsable. Un permis extraprovincial ne sera pas délivré à une société étrangère dont la dénomination est identique à une dénomination sociale déjà utilisée en Ontario. Pour obtenir de plus amples renseignements sur une demande de permis, veuillez lire l'avis applicable.

Avant d'obtenir un rapport NUANS axé sur l'Ontario exigé, vous pouvez effectuer une recherche sans frais dans les dossiers du ministère à l'adresse https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario pour voir si votre dénomination est déjà utilisée par une autre personne morale.

Un rapport NUANS axé sur l'Ontario exigé pour vérifier qu'aucune autre société n'existe en Ontario avec la même dénomination que la société étrangère. Le rapport NUANS ne peut être daté de plus de 90 jours avant le dépôt de la demande de permis. À titre d'exemple, les demandes soumises le 28 novembre pourraient être étayées par un rapport de recherche de nom NUANS daté du 30 août, mais pas plus tôt. Veuillez prévoir suffisamment de temps pour la réception de la demande par la poste.

Votre dénomination sociale doit être identique à la dénomination recherchée dans NUANS. Indiquez dans ce formulaire le nom recherché dans NUANS, le numéro de référence du rapport NUANS et la date à laquelle le rapport a été généré. Vous devez conserver le rapport NUANS au siège de la personne morale. Veuillez ne pas l'envoyer avec le formulaire.

Renseignements généraux

Dans cette section, indiquez le code d'activité principale de la personne morale et l'adresse électronique officielle.

Activité principale

Votre activité principale doit indiquer l'activité que la société souhaite majoritairement réaliser en Ontario. Veuillez vous référer à la liste des activités principales du SCIAN qui décrit le mieux votre activité principale, puis indiquez votre code d'activité principale à partir du lien dans ce formulaire.

Adresse électronique officielle

L'adresse électronique officielle de la personne morale servira à communiquer avec elle. Les documents concernant la présente demande seront transmis à votre adresse électronique officielle ainsi qu'à celle de la personne-ressource indiquée à la section 1 du présent formulaire. Ce renseignement ne figurera pas dans les dossiers publics et est recueilli à des fins administratives seulement.

Adresse légale ou du siège social

L'adresse légale ou du siège social de la personne morale doit être complète, y compris le nom de rue, le numéro municipal, la municipalité, la province, le pays et le code postal. Un simple numéro de case postale n'est pas acceptable. S'il n'y a pas de rue ni de numéro, indiquez le numéro du lot et de la concession ou celui du lot et du plan.

Si la société possède une adresse internationale et que le champ « Région » ne s'applique pas, veuillez saisir la « paroisse », le « comté » ou toute autre information équivalente dans ce champ. Cette directive s'applique également à toute adresse internationale dans le formulaire.

Établissement principal en Ontario

Indiquez votre établissement principal en Ontario. L'adresse du siège de la personne morale doit être complète, y compris le nom de rue, le numéro municipal, la municipalité, la province, le pays et le code postal. Un simple numéro de case postale n'est pas acceptable. S'il n'y a pas de rue ni de numéro, indiquez le numéro du lot et de la concession ou celui du lot et du plan.

Directeur ou dirigeant principal en Ontario

Sélectionnez « Oui » si la société a nommé un directeur ou un dirigeant principal en Ontario, puis indiquez le nom complet et l'adresse aux fins de signification.

Mandataire aux fins de signification

Les sociétés étrangères doivent nommer un mandataire aux fins de signification en Ontario. Le mandataire aux fins de signification doit être une personne de 18 ans ou plus résidant en Ontario ou une société autre que le demandeur dont le siège social est enregistré en Ontario.

Téléchargez une copie du formulaire approuvé pour nommer un mandataire aux fins de signification en utilisant le lien Formulaire numéro 5281 – Nomination d'un mandataire aux fins de signification/Nomination révisée d'un mandataire aux fins de signification en Ontario et joignez une copie du formulaire signé à votre demande.

La nomination d'un mandataire aux fins de signification ou la révision d'une nomination de mandataire aux fins de signification doit être signée par le mandataire ainsi qu'un administrateur ou un dirigeant de la société étrangère qui fait la nomination. Si le mandataire est une personne, cette personne ainsi qu'un témoin doivent signer; si le mandataire est une société, un administrateur ou un dirigeant de cette société ainsi qu'un témoin doivent signer.

La nomination d'un mandataire aux fins de signification ou la révision d'une nomination de mandataire aux fins de signification doit être signée par le mandataire ainsi qu'un administrateur ou un dirigeant de la société étrangère qui fait la nomination. Si le mandataire est une personne, cette personne ainsi qu'un témoin doivent signer; si le mandataire est une société, un administrateur ou un dirigeant de cette société ainsi qu'un témoin doivent signer.

Veuillez indiquer dans le formulaire si le mandataire aux fins de signification est une personne ou une société. Si le mandataire aux fins de signification est une personne, veuillez indiquer le nom complet et l'adresse aux fins de signification. S'il s'agit d'une société, veuillez indiquer le nom de la société ainsi que le NMO.

La société étrangère doit assurer le maintien de la nomination d'un mandataire et, en cas de modification des renseignements indiqués dans la nomination du mandataire aux fins de signification, remplir un nouveau Formulaire numéro 5281 – Nomination d'un mandataire aux fins de signification/Nomination révisée d'un mandataire aux fins de signification en Ontario. Déposez un Formulaire numéro 5285 – Rapport initial/Avis de modification/Rapport annuel d'une personne morale extraprovinciale étrangère avec capital-actions en vertu de la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales* auprès du ministère pour signaler un changement d'adresse ou de nom du mandataire aux fins de signification. Veuillez avoir sous la main la copie dûment remplie et signée du formulaire de nomination d'un mandataire aux fins de signification.

Déclarations obligatoires

Vous devez cocher la case pour confirmer toutes les déclarations obligatoires.

Date de la résolution

Indiquez la date de la réunion lors de laquelle les administrateurs de la société ont adopté la résolution autorisant la société à déposer la présente demande.

Autorisation

La personne-ressource doit confirmer que ce formulaire a été signé par toutes les personnes désignées.

Signatures

Le présent formulaire doit porter la signature d'un administrateur ou d'un dirigeant de la personne morale. Veuillez indiquer le nom complet et le poste du particulier (p. ex., administrateur, président ou secrétaire) et vous assurer que le formulaire est signé par la personne désignée à côté de son nom avant de poster le formulaire.

Soumission du formulaire

Lorsque vous avez terminé de remplir le formulaire, imprimez-le, obtenez la signature appropriée, joignez les documents à l'appui et le paiement exact, puis envoyez-le par courrier au Ministère à l'adresse indiquée ci-dessous :

Ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs
Direction des services centraux de production et de vérification
393 avenue University, bureau 200
Toronto (Ontario) M5G 2M2

Demande retournée

Si votre demande est manuscrite, s'il manque le paiement, la clé d'entreprise ou l'adresse électronique requis, ou si vous utilisez le mauvais formulaire, elle ne sera pas traitée et vous sera retournée par courrier ordinaire. Dans ce cas, vous pourrez la présenter de nouveau par courrier ordinaire.

Toutefois, s'il manque **toute autre** information requise ou si le formulaire n'a pas été correctement rempli, il sera retourné par voie électronique aux fins de correction à l'adresse électronique qui y est indiquée. Pour soumettre à nouveau la demande, vous recevrez un lien vers le système d'enregistrement électronique des entreprises, où vous **devrez** effectuer la transaction par voie électronique. Lorsque vous soumettez à nouveau la demande, il est de votre

responsabilité de réviser l'ensemble de la demande et de vous assurer que toutes les données sont exactes et répondent à toutes les exigences. Vous êtes également responsable d'obtenir les signatures requises, lorsque vous y êtes invité au cours de la transaction électronique. **Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés**.

La date d'entrée en vigueur de la demande retournée qui est soumise à nouveau au Ministère sera la date à laquelle une demande acceptable de dépôt est reçue par le Ministère. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'avis applicable.

Demande acceptée

Que vous ayez présenté votre demande par voie électronique ou par courrier, une fois que le Ministère reçoit votre demande et qu'elle est traitée avec succès, vous recevrez les documents officiels par courriel, y compris un reçu de paiement, le cas échéant, et une clé d'entreprise si l'entité n'en a pas encore obtenu une. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les documents, veuillez consulter l'avis applicable.

Ces documents seront envoyés à l'adresse électronique officielle de la personne morale ou de l'entité communiquée ainsi qu'à la personne-ressource mentionnée, à l'exception de la clé d'entreprise, le cas échéant, qui est uniquement envoyée à l'adresse électronique officielle.

Questions

Après avoir lu ces directives détaillées et l'avis applicable, si vous avez encore des questions, veuillez consulter le site https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario ou communiquer avec nous par courriel. Vous pouvez aussi appeler ServiceOntario au :

- Téléphone : 416-314-8880 ou sans frais : 1-800-361-3223
- ATS : 416-325-3408 ou sans frais ATS : 1-800-268-7095